

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 22 novembre 2022

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU Mesures de limitation des usages de l'eau en Vendée

Le mois de novembre a enfin bénéficié de pluies soutenues (entre 60 et 90 mm déjà comptabilisés ce jour). La situation des cours d'eau et des nappes souterraines s'améliore progressivement. Pour l'eau potable, le stock a augmenté de 1,5 millions de m³ en une semaine, ce qui traduit une évolution favorable.

Gérard Gavory, préfet de la Vendée, a donc décidé de **lever, à compter de ce jour, toutes les mesures de limitation sur l'eau potable** en vigueur.

S'agissant des milieux naturels, **les restrictions de prélèvements en vigueur sur les eaux souterraines et superficielles sont maintenues (elles s'appliquent jusqu'au 30 novembre)**.

Il est rappelé que le respect de ces mesures de restriction fait l'objet de contrôles par les services de l'État.

Le détail des mesures est à consulter sur le site internet des services de l'État en Vendée : <http://www.vendee.gouv.fr/secheresse-arretes-prefectoraux-de-restrictions-d-r306.html>.

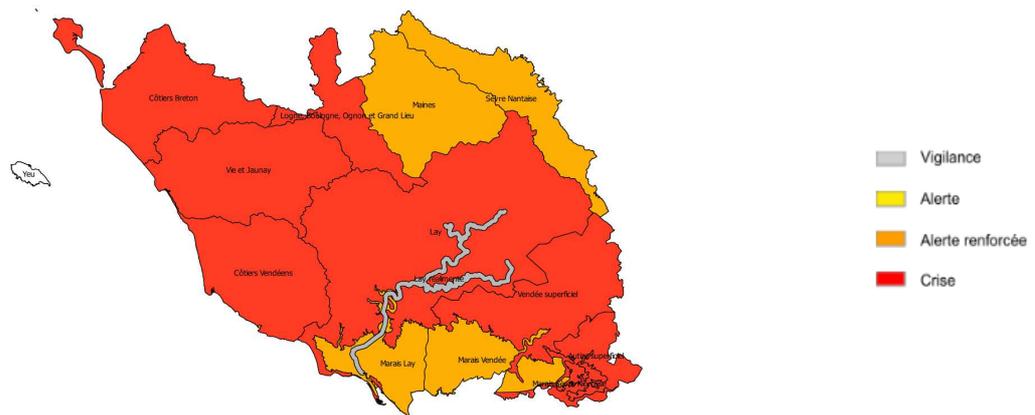
Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  prefvendee

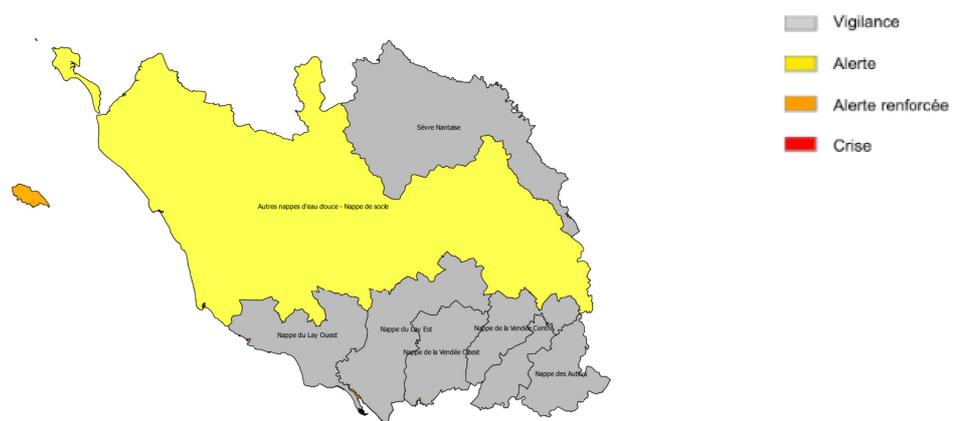
29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon

Carte départementale des restrictions eaux superficielles



Source Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/public/carteDep.jsp>

Carte départementale des restrictions eaux souterraines en vigueur



Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [prefvendee](https://www.youtube.com/channel/UC...)

29, rue Delille
85 000 La Roche-sur-Yon